

1. Lettre de Mgr Ferréol à M. Libois (vol. 579 ; f. 210)

M. Libois.

Monsieur et cher confrère

Le P. André a dû expliquer bien des choses à ses juges : toute son histoire est connue d'eux. Ils l'appelaient souvent et avaient avec lui des entretiens secrets. Ils ont conçu une telle estime pour lui qu'ils lui ont dit : s'il ne tenait qu'à nous de vous mettre en liberté, vous y seriez déjà. Ils lui ont donné la map-monde [mappemonde] à tracer et son ouvrage a été trouvé si bon qu'il a été proclamé le premier géographe et le plus grand savant de la Corée, amici, teneatis risum.

Chez les Coréens c'est crime capital de communiquer avec l'étranger. Les circonstances où nous nous trouvons me forcent d'adopter ce nouveau genre de lettre. Un ou plusieurs navires français ont paru sur les côtes de la Corée. D'après la rumeur publique, le commandant ou autre aurait eu avec un docteur coréen l'entretien suivant, dont je ne vous transmets que l'abrégé.

votre très humble et tout dévoué serviteur.

Ferréol, év. de Belline,  
2 septembre 1846

6 Septembre. On a pu obtenir d'une personne du prétoire la lettre de M. Cécile.

2. Lettre de Mgr Ferréol à M. Barran, Direct. (AMEP vol. 577, ff. 961-971]

3 novembre 1846

Vallée de la province de Tchongtcheng, Souritsikol,  
; cf. Annales de la Propagation de la Foi, t. 19, 1847, pp. 433~454  
Histoire de l'Eglise de Corée, t. 2. pp. 317~321

1) Lettre d'André Kim du 26 aout 1846

2) Arrivée de M. Cécile ; Espoir de délivrance du P. Kim  
André ; Lettre de M. Cécile

A cette nouvelle, M. André Kim conçut un instant l'espoir de sa délivrance. Il dit aux chrétiens captifs avec lui : « Nous ne serons pas mis à mort. — Quelle preuve en avez-vous ? lui répondirent ceux-ci — Des navires français sont en Corée. L'évêque et le P. An (nom coréen de M. Daveluy) ne manqueront pas de leur faire connaître notre position. Je connais le grand chef, à coup sûr il nous délivrera. » Aussitôt qu'on annonça la présence de ces navires, j'écrivis une lettre au commandant ; mais ils avaient déjà disparu, lorsqu'on m'apporta la nouvelle de leur arrivée. Le contre-amiral Cécile eut certainement délivrer nos prisonniers. Il s'était servi de M. André Kim pendant quelques mois comme interprète en Chine, et il en conservait un bon souvenir. La lettre qu'il écrivit aux ministres de la Corée peut avoir pour nous de grandes suites : Monsieur et cher confrère, vous la lirez avec intérêt. L'original était en chinois.

« Par l'ordre du ministre de la marine de France, le contre-amiral Cécile, commandant l'escadre française en Chine, est venu pour s'informer d'un attentat odieux qui a eu lieu le 14 de la 8eme lune de l'année kei-hai (21 septembre 1839). Trois français, Imbert, Chastan et Maubant, honorés dans notre pays pour leur science et leurs vertus, ont été, on ne sait pourquoi, mis à mort en Corée. Dans ces contrées de l'Orient, le contre-amiral ayant pour devoir de protéger les gens de sa nation, est venu ici s'informer du crime qui a mérité à ces trois personnes un sort aussi déplorable. Vous me direz peut-être : Notre loi interdit l'entrée du royaume a tout étranger ; or, ces trois personnes l'ayant transgressée ont subi la peine de leur transgression. Le contre-amiral vous répond : Les Chinois, les Mandchoux et les Japonais entrent quelquefois témérairement chez vous, loin de leur faire du mal, vous leur fournissez les moyens de retourner en paix au sein de leurs familles. Pourquoi n'avez-vous pas traite ces Français comme vous traitez les Chinois, les Mandchoux et les Japonais ? Nous

croiyons que la Corée était la terre de la civilisation, et elle méconnaît la clémence du grand empereur de la France. Si vous voyez des Français s'éloigner de milliers de lieues de leur patrie, n'allez pas vous imaginer qu'ils cessent pour cela d'être Français et qu'on ne se soucie plus d'eux. Il faut que vous sachiez que les bienfaits de notre empereur s'étendent sur tous ses sujets en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent. Si parmi eux se rencontrent des hommes qui commettent dans un autre royaume des crimes punissables, tels que le meurtre, l'incendie ou autres, et qu'on les en châtie, notre empereur laisse agir la justice ; mais si, sans sujet et sans cause, on les met tyranniquement à mort, alors, justement indigne, il les venge de leurs iniques oppresseurs. Persuade que pour le moment les ministres ne peuvent promptement me répondre sur le motif qui m'a amené dans ces parages, savoir la mort infligée par les Coréens à trois docteurs de notre nation, je pars. L'année prochaine des navires français viendront de nouveau, alors ils répondront. Seulement je leur répète qu'ayant été clairement avertis de la protection bienveillante que notre empereur accorde à ses sujets, si par la suite une pareille tyrannie s'exerce de la part des Coréens sur quelques-uns d'entre eux, certainement la Corée ne pourra éviter d'éprouver de grands désastres, et quand ces désastres viendront fondre sur le roi, sur ses ministres et les mandarins, qu'ils se gardent bien de les imputer à d'autres qu'à eux-mêmes, et cela pour s'être montrés cruels, injustes, inhumains. L'an 1846 du salut du monde, le 8 de la cinquième lune (1er juin).»

Si on vient l'année prochaine, et qu'on exige réparation de la mort de nos confrères, il nous est permis d'espérer dans l'avenir une ère moins cruelle pour la religion ; mais si on s'en tient à ces menaces, le peuple coréen méprisera les Français, et le roi n'en deviendra que plus furieux contre les chrétiens. Déjà cette lettre, contre l'intention de M. Cécile sans doute, a été l'occasion de la mort de M. Kim, ou du moins l'a accélérée. M. Kim avait gagné l'affection de ses juges et des premiers ministres. Ceux-ci prièrent le roi de lui conserver la vie. Il a commis, lui dirent-ils, un crime digne de mort en sortant du royaume, et en communiquant avec les étrangers, mais il l'a expié en rentrant dans son pays. Ils lui présentèrent une copie de la map-monde[mappemonde] : le roi en fut très satisfait, et il était sur le point de leur accorder l'objet de leur demande, lorsqu'il reçut la lettre de M.

Cécile. Quelques jours après ordre partit de la cour de battre les prisonniers, de relâcher ceux qui auraient apostasié et de mettre à mort ceux qui se montreraient rebelles.

### 3) Martyr du P. André Kim

M. Kim fut traité en ennemi de l'Etat, et exécuté de la même manière que Mgr Imbert et MM. Chastan et Maubant. Le 16 septembre, une compagnie de soldats, le fusil sur l'épaule, se rendirent [rendit] sur le lieu de l'exécution, située sur les bords du fleuve, à une lieue de la capitale. Un instant après une décharge de fusils et le son de la trompette annonça [annoncèrent] l'arrivée d'un grand mandarin militaire au milieu d'eux. Pendant ce temps le prisonnier fut extrait de sa prison. Une chaise à porteurs avait été grossièrement préparée : c'étaient deux longs bâtons au milieu desquels on avait tressé un siège de paille. On y fit asseoir M. Kim, les mains attachées derrière le dos, et au milieu d'une foule on le conduisit au champ du triomphe.

Les soldats avaient planté dans le sable une pique au sommet de laquelle flottait un étendard, et s'étaient rangés en cercle tout autour. Ils ouvrirent le cercle et y reçurent le prisonnier. Le mandarin lui lut sa sentence ; elle portait qu'il était condamné à mort pour avoir communiqué avec les étrangers. M. Kim s'écria d'une voix forte : « Je suis à ma dernière heure, écoutez-moi attentivement : si j'ai communiqué avec les étrangers, c'est pour ma religion, c'est pour mon Dieu ; c'est pour lui que je meurs. Une vie immortelle va commencer pour moi. Faites-vous chrétiens, si vous voulez être heureux après la mort, car Dieu réserve des châtements éternels à ceux qui l'auront méconnu. »

Ayant dit ces paroles, on le dépouilla de sa chemise ; on lui perça les oreilles d'une flèche qu'on y laissa suspendue : on jeta de l'eau sur sa figure, et par-dessus une poignée de chaux ; puis deux hommes passant un bâton sous ses bras, le prirent sur leurs épaules, et le promenèrent rapidement trois fois autour du cercle : après quoi ils le firent agenouiller, attachèrent une corde à sa chevelure, et la passèrent à un trou pratique sur la pique, la tirèrent par le bout et tinrent sa tête élevée. Pendant ces préparatifs, le martyr n'avait rien perdu de sa

tranquillité. « De cette manière suis-je placé comme il faut ? disait-il à ses bourreaux ; Pourrez-vous frapper commodément ?

- Non, tournez-vous comme cela. Voilà qui est bien. - Frappez, je suis prêt. » Une douzaine de soldats armés de leurs sabres et simulant un combat, voltigèrent tout autour et en passant frappèrent sur le cou du martyr. La tête ne se détacha qu'au huitième coup. Un satellite la plaça sur une petite table et la présenta au mandarin qui s'en retourna avertir la cour de l'exécution.

Suivant les lois du royaume les corps des criminels doivent demeurer en place l'espace de trois jours. Ce terme écoulé, leurs proches ont la liberté de les enlever. Les restes de M. Kim ont été ensevelis dans l'endroit où il a été mis à mort. Les satellites font sentinelles tout auprès. Je n'ai pu encore les faire enlever pour les placer en lieu plus convenable.

Vous concevez aisément, Monsieur et cher confrère, combien la perte de ce jeune prêtre indigène m'a été cruelle. Je l'aimais comme un père aime son fils ; son bonheur seul peut me consoler de ne l'avoir plus.

C'est le premier de sa nation et le seul jusqu'à présent qui ait été élevé au sacerdoce. Il avait puisé dans son éducation cléricale des idées qui le mettaient bien au-dessus de ces peuples. Une foi vive, une piété franche et sincère, une facilité d'élocution étonnante lui attirait de suite le respect et l'amour des chrétiens. Dans l'administration il avait surpassé nos espérances et quelques années de pratique en devaient faire un prêtre très capable et précieux. A peine est-on pu s'apercevoir de son origine coréenne. On pouvait lui confier toute espèce d'affaires, son caractère, ses manières et ses connaissances lui en assuraient le succès. Dans l'état actuel où se trouve la mission, sa perte devient immense et presque irréparable.

#### 4) Notice biographique du P. André Kim

André Kim naquit au mois d'août de l'année 1821, dans la province du Tchoungtchong. S'il faut en croire la tradition, sa famille descendait d'un ancien roi qui régnait dans le midi de la Corée, alors que le pays était divisé en divers petits états. Malgré cette illustre origine, elle n'en est pas moins sans considération dans le royaume.

La dynastie actuelle ne compte pas quatre cents ans d'existence, et plusieurs de ses membres sont rangés dans la basse classe, voire dans celle des esclaves. Ils ne sont pas censés appartenir à la famille royale. La famille Kim a un autre mérite aux yeux de sa postérité, celui d'avoir donné à l'église beaucoup de martyrs. André fut formé à la piété dès son enfance ; M. Maubant, arrivé en Corée et trouvant en lui de l'intelligence le prit à sa suite, et en 1836 l'envoya à Macao avec deux autres jeunes gens pour y étudier le latin. Là élevé par d'excellents maîtres, il fit des progrès dans la science et la vertu.

En 1842 sur la fin de la guerre anglo-chinoise, M. Cécile, commandant la frégate l'*Erigone*, ayant manifesté l'intention d'aller visiter les côtes de la Corée, M. Libois lui céda le jeune André qui devait lui servir d'interprète dans ses rapports avec la Chine. A Ting-hai, à Chang-hai et dans les autres ports, ce jeune homme s'attacha à donner aux Chinois une haute idée de la générosité des Français et leur concilia l'estime de ce peuple. Dans cette position, il acquit de l'assurance et peu à peu une grande intrépidité se développa son âme et le disposa à remplir les vœux que la Providence avait sur lui. Dès ce moment ses idées grandirent et les expéditions hasardeuses [hasardieuses], loin de l'effrayer, ranimaient son courage.

Le navire français ne pouvant cette année-là se rendre en Corée, André descendit à terre et s'embarqua sur une jonque chinoise et fit voile vers le Leaotong en la compagnie de deux missionnaires. Vers l'époque où l'ambassade coréenne se rend à Péking, il fut envoyé à Pien-men pour voir s'il y aurait moyen de renouer la correspondance interrompue depuis trois ans. Il y arriva trop tard, l'ambassade était déjà entrée en Chine. Il la rencontra en route et examina s'il ne reconnaîtrait pas quelque chrétien. Voyant un jeune homme seul et un peu éloigné de la suite, il eut la confiance de lui demander s'il était chrétien ; il tomba juste, ce jeune homme était le courrier qui apportait les nouvelles. Il l'engagea à retourner et à l'introduire. Celui-ci lui représenta que seul et sans habits convenables, il ne pouvait lui faire faire le voyage sans être reconnu.

André ne consultant que son intrépidité, partit contre l'avis du courrier. Dans le désert qui sépare la Chine de la Corée, il cousut [cousit] ses habits à la manière des Coréens et entra sous le manteau

du mendiant. Arrive à la frontière, il passa à la suite d'une quinzaine de personnes et la Providence permit qu'on ne lui demandât pas son passeport à la douane. Il s'avança à une journée dans le pays, mais à la première auberge, son langage, son accoutrement et sa chevelure le trahirent. Il lui fallut rebrousser chemin : le jour il se cachait clans les montagnes couvertes de neige, la nuit il voyageait. De retour il éluda la douane et rentra dans le désert. Depuis trois jours il n'avait pas aucune nourriture ; n'en pouvant plus de fatigue et de sommeil, il s'étendit sur la neige et voulut prendre du repos. Le froid était horrible, la nuit était sombre ; à peine s'était-il endormi qu'il fut éveillé par une voix qui lui dit : « Levetois et marche » ; et en même temps il crut voir comme une ombre qui lui indiquait la route au milieu des ténèbres. En me racontant ce fait, il me disait : « Je pris cette voix et ce fantôme pour un effet de mon imagination exaltée par un jeûne de trois jours et l'horreur de la solitude. Toutefois ils me furent très utiles ; car probablement j'aurais été glacé et me serais éveillé dans l'autre monde. » De retour à Pien-men il courut de nouveaux dangers ; il n'avait plus ni la forme coréenne, ni la forme chinoise, ses pieds glacés ne pouvaient le soutenir ; ses lèvres enflées par le froid, ne lui permettaient pas de prononcer des mots articulés. On voulut le saisir et conduire au mandarin ; sa présence d'esprit le sauva.

Au commencement de 1844, je l'envoyai à la frontière nord de Corée, pour essayer d'ouvrir cette voie aux missionnaires. Son voyage fut de deux mois à travers les vastes forêts de la Mandchourie et au milieu des glaces et de neiges. Il rencontra des chrétiens et convint avec eux qu'ils viendraient à Pien-men à la fin de l'année pour introduire le Vicaire Apostolique. A l'époque convenue, je le conduisis avec moi dans l'espérance de pénétrer tous les deux ensemble dans la mission. De sept courriers venus à la frontière, trois seulement purent la franchir et ne jugèrent pas possible d'introduire un européen. Le danger leur paraissait trop imminent. Je les forçai d'introduire du moins André, alors diacre, avec l'ordre pour celui-ci d'équiper une barque et de se rendre à Chang-hai. Pendant la nuit, il passa par les montagnes entre deux postes de douane, comme il avait fait deux ans auparavant, et attendit les courriers jusque au jour au lieu du rendez-vous. Soutenu par une foi vive et une grande confiance en Marie, il supporta les fatigues de tous ces voyages avec une grande patience.

Arrive à Seoul, capitale de la Corée, il disposa de suite d'une barque, ramassa quelques laboureurs chrétiens qu'il improvisa matelots et sans communiquer son dessein à son équipage, il eut l'audace de s'embarquer sur un frêle esquif pour traverser une mer inconnue.

Dieu voulut l'éprouver encore, le mauvais temps le força plusieurs fois de rentrer au port, et quand il fut en pleine mer il éprouva une violente tempête ; les mats furent coupés, le gouvernail brisé et une partie des effets et vivres jetés à la mer. La Providence de laquelle seule il espérait son salut, lui fit rencontrer une jonque chinoise qui consentit à remorquer sa barque jusqu'à Chang-hai. Là, il fut ordonné prêtre et deux mois plus tard, en déposant sur le rivage de la Corée deux missionnaires européens, il remplit heureusement la mission qu'il avait reçue d'en haut ; après quoi Dieu le retira à lui par la mort la plus glorieuse.

3. Lettre de Mgr Ferreol à M. Libois (AMEPvol. 579, ff. 211-213)

Coree, 5 novembre 1846

Monsieur et cher Confrère,

Comme de coutume, je vous envoie mes lettres non cachetées : vous y verrez en long l'état de notre mission. Je vous ai écrit au mois de Mars ; ma lettre est tombée entre les mains du gouvernement ; au mois de septembre je vous ai écrit de même, le courrier que j'expédiai pour porter les nouvelles, trouvant le danger trop grand, n'a pas jugé à propos de se rendre à la frontière. Maintenant la persécution a cessé, j'espère qu'il aura le courage de suivre l'ambassade jusqu'à Pien Men, et que Dieu aidant, il pourra sans fâcheux accident, remettre nos lettres. A dire vrai, il courra de bien grands dangers ; s'il est pris, c'en est fait de sa vie, c'en est fait de notre existence en Corée ; nous n'avons plus un second P. André pour donner aux juges la raison d'une lettre étrangère. Je vous prie, Mon cher Monsieur Libois, de

faire passer nos lettres et les actes des martyrs de 1839 par Suez, le tout ensemble ; si la dépense vous effrayait, remboursez-vous sans crainte sur l'argent de notre mission. N'oubliez pas, je vous conjure, cette recommandation. Ces actes des martyrs sont admirables ; pour l'édification des fidèles, pour la gloire de Dieu et l'honneur de ses généreux soldats, il est à désirer qu'ils parviennent jusqu'en France ; nous ferons des prières pour cela.

Les satellites ont fait raffle sur notre viatique ; trois mille piastres environ sont devenues leur proie. Malgré cette perte, nous pourrions vivre quelques temps encore ; sept à huit cents taels ont échappé, nous dit-on, au naufrage. Le nord et l'ouest de la Corée sont fermes à triple clé ; impossible pour le moment de faire passer des missionnaires par ces endroits : j'écris à M. Maistre de se rendre à Macao et d'attendre là l'occasion d'un navire de guerre qui vienne en Corée. Au printemps, si je puis, j'achèterai une barque de pêcheurs et la ferai monter pour quelques chrétiens qui devront communiquer avec le navire européen. Pour cela, il faudra que celui-ci demeure quelques temps sur les côtes de la Corée.

La perte du P. André me devient de jour en jour plus sensible ; perte cruelle, perte immense ; pauvre mission ! pauvres chrétiens !

4. Lettre de Mgr Ferréol a W  
579 ; ff. 222-225)

Seoul, le 25 Novembre 1847  
le 3 juin 1848

Monsieur et cher Confrère,

S'ils veulent faire quelque chose d'utile à la religion et à l'humanité, qu'ils demandent la liberté de conscience, et qu'ils la demandent l'épée à la main, ils l'obtiendront. S'ils ne veulent pas cela, qu'ils nous laissent tranquilles et ne viennent pas perdre leurs navires, nous perdre nous-mêmes et nos chrétiens. On dit qu'à la hauteur de la capitale il y a une rade frète pour des vaisseaux européens. L'année

passée le P. André devait être envoyé par le roi pour traiter avec M. Cécile. On confectionnait des habits lorsque on apprit le départ des européens.

1. Acta Martyrum : Andreas Kim, Presbyter (AMEP vol. 577, ff. 1033~1034]

Andreas natus anno 1821 mense Augusto in provincia Tchoungtcheng. Ipsius familiam ab uno regulo qui partem meridionalem Coreae occupabat, antequam universa regio in unum coalesceret regnum, originem ducere ferunt. Illa vero temporali nobilitate penitus amissa, familia Kim religione multo clarior evasit, ac plures Ecclesiae martyres genuit. Andreas statim ut doctrinam christianam audivit, ardens amplexus est, et anno aetatis 14<sup>o</sup> baptismum suscepit. Ubi primum R. P. Maubant e regno Galliae profectus ad Coream pervenit, tres juvenes indigenes Thomam et Franciscum Tchoey necnon Andream Kim elegit, quos ad Macao mittit ut linguam latinam addiscerent atque sacris initiarentur.

Quinquennio vix elapso, jam ad patriam suam erant remittendi : tunc appulit Macao navis Gallica versus littus Coreanum vela facere intendens, et propter infirmam valetudinem prior mittitur Andreas cum uno Missionario Coreae missioni destinato. Bellum tunc inter Anglos et Sinenses urgebat, ideo navis exitum belli perpendere volens ad Coream pergere distulit, integrae aetate in littore provinciae Kiangnam remansit. Interea Andreas interpres fuit adhibitus inter Sinenses et Gallos nee parum profuit ut Galliarum potentiam ac generositatem in illis regionibus commendaret. Adveniente autumno illuc etiam pervenit. Thomas Tchoey alter alumnus coreanus cum uno missionario pro Manchuria, cumque iam periculosa evaderet navigatio, dux Gallus statuit ad insulas Philippinas navem reducere. Inito consilio, duo missionarii cum duobus alumnis ad terram descenderunt et cymbam sinensem conscendentes ad Leaotong feliciter pervenerunt, indeque de consilio Vicarii Apostolici Mant-souria[Mantsouriae], Andreas missus est in Pienmen in finibus Coreae, ut inquireret si qua forte pateret via ad illam missionem quae iam a tribus annis siluerat.

Factum est ut priusquam perveniret, obviam habuerit legatos Coreae Pekinum petentes, stansque et transeuntes considerans, advertit juvenem ab aliis paulo sejunctum quem alloquitur, agnoscitque christianum qui nuntia diu desiderata et summe luctuosa deferebat. Is cum retrogredi non posset, Andreae suasit non ultra procedere ; at juvenis adhuc prudentia expers, et

mandati quod acceperat oblitus, in suam patriam penetrare tentat ; vestes antea praeparatas induit, primumque telonium cum aliis permixtus transiit, sed in proximo diversorio gen-eralem excitavit admirationem, loquela, vestes, capillatura virum ex-traneum denotabant, ideoque retroducere coactus est et nonnisi cum magnis periculis et laboribus in Leaotong retrogredi potuit.

Anno sequenti missus est ad partem Coreae septentrionalem quo christiani convenerant, atque viam hanc facilem esse comprobavit. Sub fine ejusdem anni Vicarium Apostolicum comitatus est ad Pien-men, cumque prae timore christiani Europeum introducere recusar-ent, secum perduxerunt Andream, qui comparata cymba, accersitis etiam nonnullis agricolis christianis, magna fide ac pari constantia in-numera obstacula superavit ac tandem ad Kiangnam, Deo protegente, feliciter pervenit. Ibi sacerdos foetus duos missionarios in patriam suam secum reduxit, novaque impavide pericula suscipiens pro missionis utilitate et gloria Dei a satellitibus comprehensus multis fortiter toleratis suppliciis 16 Septembris 1846, glorioso martyrio ad Christum migravit.

## 2. Ex Processu 1857

Anno 1839 cladibus violentiis suis id se assecuturos superabant religionis osores, ita vestigium omne christianae fidei deletum iri ut nedum quaelibet fidelium societas sed et nomen ipsum ac memoria penitus aboleretur. Oh! vana hominum consilia et spes inanes! Frem- uerunt gentes, et populi meditati sunt inania. Astiterunt reges terrae et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum eius. Quid inde? Qui habitat in caelis irridebit eos et Domi- nus subsannabit eos. Dum enim supremi vindices ultro 1839 nefariae persecutionis praecipuos auctores perculit Ri et Tjo cum proditore Kim Ye-sang-i, Coreana Ecclesia vexatissima novis aucta viribus et martyrum sanguine foecundata uberiores protulit fructus et nova germina heroum qui certamine instaurato divinam Christi doctrinam ad mortem usque testarentur fortissime ac propugnarent. Quando quidem annorum quinque spatio interiecto rursus ille furor semiso- pitus exarsit, cumque auxilium perpetuum peregrinis sacerdotibus et magistris sese in:flixisse gloriaretur persecutor incidit in Eum Virum qui eadem regione editus, culturam omnem et sapientiam praecepto- rum suorum in se transtulerat, ac primus coreanus presbyter sacratus martyr una et Apostolus patriae suae doctrinam quam edocuerat san- guine consignavit.

Andreas Kim (sic enim ipse audiebat) ex familia martyrum natus numero

illustri ortum duxerat labente anno 1821 a Beato Ignatio Kim qui anno 1839 pro Christo martyr occubuit. Optimis a puero imbutus moribus, socium ille anno 1836 se dederet beato P. Maubant pus versantes, multis adeo hinc inde eiusdem collum plagis feriunt ut ipso iam penitus resecto exsanguie tandem humi corrus corruerint.

Ita sanctissimus adsertor christianae fidei obiit agonem extremum deque hostibus suis et infanda barbarie gloriosissime triumphavit!

Ex hoc pulcherrima et eloquentissima narratione a Promotore Fidei anno 1857 facta, nihil auferre nee et quidquam ei addere ausi sumus, ne digressionem vel mutationem tam praeclari testimonii vim et efficaciam vel parum minuere videamur.

Tam crudelis et ignominiosae coedis Victima eloquentissime laudatur et vindicatur, tortorum vero immanitas et iniustitia proclamantur et damnantur, ab auctoritate habente cuius sententia a multis quidem ubique terrarum christianis lecta et approbata fuit, tandem die 5 iulii anni 1925, solemniter confirmata Proclamatione Beatificationis P. Andreae.

Et nunc exaltatur non tantum in Corea, sed in toto orbe Catholico Beatus Andreas Kim Protosacerdos coreanus et Martyr, nunc propter ipsum illustratur et Corea, nunc et proclamatur ut decus Patriae et Cleri coreani et invocatur ut exemplar et Patronus Coreae Sacerdotum et Clericorum.

Voluerunt quidem inimici persecutores illam gloriam a Beato nostro auferre, vel saltem minuere. Nonne legitur in relatione 15 sept. 1846 : Minister Ton-in in regio consilio ausus est dicere contra Beatum Andream :

«Rebellis qui patriae suae renuntiat ; dux perversarum doctrinarum et actionum, quomodo vel et unico momento ei gratiam tribui potest?

Pak Hoi syou ; Magnus Consiliarius a dextris.

De perversis doctrinis non nisi quasi supplementum in istius causa, quomodo ipsi nostrae Regionis civis, propriae patriae renuntiavit ad Extros sequendum et post decennium aversus est : Proditor est, et Patriae suae rebellis : si non illum damnamus, poteritne fateri legem adhuc esse in regno nostro? Ipsa lectio sola Gallorum epistolae, complicitatem demonstrat ; evidens facta est nee abscondi potest...

Minister Rituum Tjyo Pyeng-hyen, Belli Minister Kim tja-keun i, Heunkeun i, Sou-ouen civitatis gubernator Ri Yak-ou reguliae familiae iudex Ri Henkou (李憲求) nomine aliorum omnium propter eandem calumniam rebellionis et proditoris postulaverunt damnationem capitis sine mora. Ex hac fuit ultima sententia magni consilii Praesidis Kouen Ton-in (敦仁)

Kim Tai-ken cuius crimen imbutum esse doctrina perversa simul patriae suae proditorem cum sit, nee etiam momenti uno gratiam tribuere potest et post cognitam opinionem unanimum consiliariorum et ministrorum S. M. postulamus ut remittatur militari auctoritati incarceratus Kim Tai-ken ut occidatur cum suspensione capitis ad instructionem populi. S. M. consensum dedit.»

In ultima hac deliberatione regalis consilii sicut et in ultima sententia non negatur titulus gloriae Beati nostri ad verum et proprie dictum Martyrium, cum fateatur et pro crimine "doctrinae perversae" ipsum damnari, sed et crimen rebellionis erga patriam suam false accusare voluerunt, et propter falsum illud crimen damnare voluerant aulici coreani.

Et etiam in hoc, ad mortem et ignominiam usque secutus est Andreas magistrum suum Christum, damnatum et crucifixum propter falsum crimen rebellionis contra Caesarem.

Quia extendere voluit Andreas regnum Dei et Ecclesiae in Coream, accusatus fuit rebellionem et proditionem : quia iudices pagani non poterant vel noluerant regnum spirituale Christi et Ecclesiae a regno temporali distinguere potestatem supernaturalem a terrena potestate discernere falso crediderunt, dixerunt et scripserunt, Andream reum esse crimine rebellionis et proditionis quia volebat, Christi et Ecclesiae spirituali et supernaturali potestati submittere mentes, corda et animas omnium Coreanorum : cuius crimen si vere sit crimen-rei sunt ut Andreas non tantum olim sacerdotes et fideles sed et hodierni fideles et omnes et sacerdotes catholici in Corea. Sed sicut hodierni fideles et clerici in Corea omnes diligunt Coream et Ecclesiam, ita et

feliciter pervenit. Ibi sacerdos foetus duos missionarios in patriam suam secum reduxit, novaque impavide pericula suscipiens pro missionis utilitate et gloria Dei a satellitibus comprehensus multis fortiter toleratis suppliciis 16 Septembris 1846, glorioso martyrio ad Christum migravit.

## 2. Ex Processu

Anno 1839 cladibus violentiis suis id se assecuturos superabant religionis osores, ita vestigium omne christianae fidei deletum iri ut nedum quaelibet fidelium societas sed et nomen ipsum ac memoria penitus aboleretur. Oh! vana hominum consilia et spes inanes! Frem- uerunt gentes, et populi meditati sunt inania. Astiterunt reges terrae et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum eius. Quid inde? Qui habitat in caelis irridebit eos et Domi- nus subsannabit eos. Dum enim supremi vindices ultro 1839 nefariae persecutionis praecipuos auctores perculit Ri et Tjo cum proditore Kim Ye-sang-i, Coreana Ecclesia vexatissima novis aucta viribus et martyrum sanguine foecundata uberiores protulit fructus et nova germina heroum qui certamine instaurato divinam Christi doctrinam ad mortem usque testarentur fortissime ac propugnarent. Quando quidem annorum quinque spatio interiecto rursus ille furor semiso- pitus exarsit, cumque auxilium perpetuum peregrinis sacerdotibus et magistris sese infixisse gloriaretur persecutor incidit in Eum Virum qui eadem regione editus, culturam omnem et sapientiam praecepto- rum suorum in se transtulerat, ac primus coreanus presbyter sacratus martyr una et Apostolus patriae suae doctrinam quam edocuerat san- guine consignavit.

Andreas Kim (sic enim ipse audiebat) ex familia martyrum natus numero illustri ortum duxerat labente anno 1821 a Beato Ignatio Kim qui anno 1839 pro Christo martyr occubuit. Optimis a puero imbutus moribus, socium ille anno 1836 se dederet beato P. Maubant qui adolescentis perspicaciam pietatemque suspiciens eumdem ut litterariis vacaret, Macaum adire iussit. Egregiis usus ibi magistris tam in virtutum exercitio quam in studiis optime progressus est ad annum usque 1842.

Mox hortatu praesulis non minus quam charitatis zelo roboratus varia, longa, periculorum omnium plena itinera terra marique sus-cepit, ut communicationem et commercium instauraret quod tribus abhinc annis cum coreano regno intermissum maximam christianis facturam damnaque gravissima afferebat. Haec ad annum 1846 ges-serat. Tune temporis Sacerdotii honorem coreanorum primus adeptus binos missionarios in Coreani vicariatus fines impenso opere et mira prudentia introduxit. Hoc facto nova suscepit itinera Beatus Andreas ut novae Antistitis missioni satisfaceret. Tandem post in-gentes diuturnosque labores pro Coreanae Ecclesiae bono exantlatus opportunitatem nactus est ut vitam operosissimam martyrii gloria coronaret.

Mandato quippe episcopi impleto, insulam Souney Beatus An-dreas repetebat. Ecce autem praefecti rogatu, hoc illi est impositum officium ut

navim regiae classi caederet quae infestas coreano littori cymbas propulsaret. Negavit ut par erat, iniquae postulationi se indulturum Beatus Andreas sed eiusdem renuentia ad iram concitatus miles nautarum aliquos ab eo abduxit. Tum suspitione concepta de vera Beati Andreae religione, Andream ipsum comprehensum verberibus ac contumeliis multis oppressum ad iudicium rapuit.

Iste ut primum coram tribunali constitutum respexit sic ore ac voce severissima exorsus est

—Esne christianus?

—Utique christianus sum.

—Quare contra regis praeceptum hanc religionem sequeris? Illi renuntia.

—Hanc sequor meam religionem quia vera me docet Deum hon-orare et ducit ad felicitatem aeternam ; apostasiae nomen ignoro.

—Si non vis apostatare tibi faciam expiare hanc culpam?

—Ut tibi placebit, sed nunquam derelinquere possum Deum meum. Vultisne audire veritatem de religione mea? Attendite : Deum quem adoro, creator est caeli et terrae, hominum et omnium quae existunt, delicta punit, virtuti praemium dat. Unde omnes homines debent illum colere. Pro me autem Mandarine, gratias ago si pro amore illius me pati iubes. Uti-nam pro tanto beneficio det tibi praemium, Deus meus, dando tibi altiore dignitatem.

Strenua quidem confessio! generosa caritatis inclytae verbal Sed ea risu stultissimo barbarus excepit, et impedimento (quod cangam vocant) imposito e vestigio in carcerem Dei famulum detrudi iussit.

Paucis autem diebus in custodia exactis, ad urbem Hai-tjou, (海州) provinciae caput, multa militum manu septus, iter fecit Andreas nos-ter, ubi pluribus eum praefecto interrogante, de religionis praestantia egregie disseruit. Dein iterata Fidei professione emissa atque apostasiae conditione reiecta, vinculis praeter cangam gravibus oppressus iterum in carcerem coniectus est.

Interea temporis capturae illius nuncium ad regem affertur urbe-mque principalem. Dei famulus adire iubetur, quo longo ac pedestri non sine multo labore cum militibus pervenit. Inibi tertio ad fidei desertionem ex regio iussu provocatus haec vir fortissimus obiecit

"Supra regem est Deus qui praecipit ipsum adorare ; illi renuntiare est delictum quod mandatum regis iustificare non potest." Quin imo occasione arrepta de omnipotentis Dei existentia, de animae immortalitate, de infernis suppliciis deque coelesti gloria eloquenter adeo ac valide disseruit ut veritatis fulgore adacti iudices enunciatae doctrinae excellentiam debuerint confiteri.

Frustra tamen : nam religionis laudes capitis sententiam secuta est, ac decima sexta die septembris anni eiusdem 1846 invictus Christi athleta in locum adductus est.

Hic cum quidam ex ministris sententiam legeret qua ille (vetitae cum externis communionis obtentu) damnabatur, alta statim voce calumniam rejecit

causamque simul mortis genuinam protulit. Etenim ad confertissimas paganorum turbas conversus, palam dixit :

"Ad ultimam meam perveni horam, attente me faveatis audire : si cum extemis communicavi, pro mea religione est, pro Deo meo. Pro ipso morior. Vita immortalis pro me inceptura est. Si beati vultis esse post mortem, et vos Christiani debetis fieri Quia Deus igne aeterno punit qui illum non cognoverunt."

Dixerat atque nefario eodem mortis genere obruncatus est ac Beati Imbert, Maubant et Chastan. Vestibus igitur ad indusium usque ac femoralia exutis, manibus revinctis post terga multa militum manu ad dissitum secus flumen locum perductus Beatus Andreas ibi palo sententiam edicenti in terram confixo aqua primum calceque eius os conspergitur : mox perticae diductis cruribus impositus coram instructis militibus per lusum atque ignominiam ridicula equitatione triplici ambitu circumfertur. Binis hinc sagittis Famuli Dei auribus infixis fune ad capillos convoluta, eiusdem iam in altum cemis pertrahitur. Duodecim exinde milites ense districto accedunt qui simulantes praelium inque omnem sese partem beatum circum corpus versantes, multis adeo hinc inde eiusdem collum plagis feriunt ut ipso iam penitus resecto exsanguem tandem humi corrus corruerint.

Ita sanctissimus assertor christianae fidei obiit agonem extremum deque hostibus suis et infanda barbarie gloriosissime triumphavit!

Ex hoc pulcherrima et eloquentissima narratione a Promotore Fidei anno 1857 facta, nihil auferre nee et quidquam ei addere ausi sumus, ne digressionem vel mutationem tam praeclari testimonii vim et efficaciam vel parum minuere videamur.

Tam crudelis et ignominiosae coedis Victima eloquentissime laudatur et vindicatur, tortorum vero immanitas et iniustitia proclamantur et damnantur, ab auctoritate habente cuius sententia a multis quidem ubique terrarum christianis lecta et approbata fuit, tandem die 5 iulii anni 1925, solemniter confirmata Proclamatione Beatificationis P. Andreae.

Et nunc exaltatur non tantum in Corea, sed in toto orbe Catholico Beatus Andreas Kim Protosacerdos coreanus et Martyr, nunc propter ipsum illustratur et Corea, nunc et proclamatur ut decus Patriae et Cleri coreani et invocatur ut exemplar et Patronus Coreae Sacerdotum et Clericorum.

### 3. EPILOGUS

(Pro Corea Documenta 朝鮮聖教史料 pp. 8~14)

Etsi brevis esse debeat haec notitia, praeterire tamen non possumus, ad laudem et gloriam B. Andreae Kim ab inimicis Religionis persecuti et

calumniati, ipsius mortem non tantum pro Ecclesia et christianis lugendam fuisse sed et pro ipsa Patria Coreana quam tantum diligebat, pro qua non dubitavit tot tanta facere et sustinere a pueritia usque ad mortem.

Desiderabat quidem totius Patriae christianam illuminationem, totius Coreae liberationem spiritualem, totius Coreae supernaturalem Resurrectionem, totam Coream volebat Christo et Ecclesiae ex toto corde, ex tota anima, ex totis viribus suis praeparare et offerre : ad illud obtinendum, ad Regnum Christi et Ecclesiae extendendum in tota Corea haec omnia sustinuit et fecit sponte et libenter, nee alia multa sustinere et facere recusavisset.

Illud recognoscendum et proclamandum est : in hoc praesertim est gloria Beati Andreae Kim, non tantum desiderio et voto, sed de re et facto ad martyrium usque, ut verus et bonus Christi discipulus, quotidianam suam crucem sponte et cum gaudio portavit ad extensionem maiorem Regni Dei et Ecclesiae in tota Corea : Hoc primo dicendum est ut omnes cognoscant verum et maximum titulum gloriae Beati Andreae inter Christianos.

Voluerunt quidem inimici persecutores illam gloriam a Beato nostro auferre, vel saltem minuere. Nonne legitur in relatione 15 sept. 1846 : Minister Ton-in in regio consilio ausus est dicere contra Beatum Andream :

«Rebellis qui patriae suae renuntiat ; dux perversarum doctrinarum et actionum, quomodo vel et unico momento ei gratiam tribui potest?

Pak Hoi syou ; Magnus Consiliarius a dextris.

De perversis doctrinis nonnisi quasi supplementum in istius causa, quomodo ipsi nostrae Regionis civis, propriae patriae renuntiavit ad Extros sequendum et post decennium aversus est : Proditor est, et Patriae suae rebellis : si non illum damnamus, poteritne fateri legem adhuc esse in regno nostro? Ipsa lectio sola Gallorum epistolae, complicitatem demonstrat ; evidens facta est nee abscondi potest...

Minister Rituum Tjyo Pyeng-hyen, Belli Minister Kim tja-keun i, Heunkeun i, Sou-ouen civitatis gubernator Ri Yak-ou reguliae familiae iudex Ri Hen-kou (李憲求) nomine aliorum omnium propter eandem calumniam rebellionis et prodicionis postulaverunt damnationem capitis sine mora. Ex hac fuit ultima sententia magni consilii

Praesidis Kouen Ton-in : (

Kim Tai-ken cuius crimen imbutum esse doctrina perversa simul patriae suae proditorem cum sit, nee etiam momenti uno gratiam tribuere potest et post cognitam opinionem unaniam consiliariorum et ministrorum S. M. postulamus ut remittatur militari auctoritati incarceratus Kim Tai-ken ut occidatur cum suspensione capitis ad instructionem populi. S. M. consensum dedit.»

In ultima hac deliberatione regalis consilii sicut et in ultima sententia non negatur titulus gloriae Beati nostri ad verum et proprie dictum

Martyrium, cum fateatur et pro crimine "doctrinae perverse" ipsum damnari, sed et crimen rebellionis erga patriam suam false accusare voluerunt, et propter falsum illud crimen damnare voluerant aulici coreani.

Et etiam in hoc, ad mortem et ignominiam usque secutus est Andreas magistrum suum Christum, damnatum et crucifixum propter falsum crimen rebellionis contra Caesarem.

Quia extendere voluit Andreas regnum Dei et Ecclesiae in Coream, accusatus fuit rebellionem et proditorem : quia iudices pagani non poterant vel noluerant regnum spirituale Christi et Ecclesiae a regno temporali distinguere potestatem supernaturalem a terrena potestate discernere falso crediderunt, dixerunt et scripserunt, Andream reum esse crimine rebellionis et proditoris quia volebat, Christi et Ecclesiae spirituali et supernaturali potestati submittere mentes, corda et animas omnium Coreanorum : cuius crimen-si vere sit crimen-rei sunt ut Andreas non tantum olim sacerdotes et fideles sed et hodierni fideles et omnes et sacerdotes catholici in Corea. Sed sicut hodierni fideles et clerici in Corea omnes diligunt Coream et Ecclesiam, ita et Andrea Ecclesiam diligebat quidem sed et Coream et secundum leges religionis catholicae religionis quae antiquissimae, et notissimae sunt, nee ignotae nisi a rusticis et historiam ignorantibus barbaris.

Testimonia habemus etiam profana vel et ab acatholicis de cultura intellectuali Beati Andreae : vel etiam incarcerati superioritatem culturae intellectualis recognoverunt iniqui iudices : coram ipsis scribere potuit litteras europeanas, ipsis postulantis vel cartas geographicas pinxit vel etiam accusatus fuit propter geographicas cartulas ab ipso in itineribus confectas. Quidam etiam dixerunt inter magnates regni "damnabile pro regno talem vitam terminare supplicio", et propter recognitam illam superioritatem saltem in Seoul nullum grave tormentum subire debuit ante damnationis sententiam, et videtur quod Andreas damnatus non fuisset si tunc temporis navis gallica non venisset. Nonne praefectus "politiae a sinistris" Ri Keun-sik quotidie illum vocavit ad se, simulque sedentes super eadem matta, audiebat libenter Andream de religione christiana loquentem, et illum interrogabat de regionibus externis. Semel postulaverat : ad inquirendum de scientia et arte Andreae Kim :

Numquid posses cartam delineare octo provinciarum coreanarum?

Nec illas tantum delineare possum, sed etiam orbem terrae universum

Et etiam in Europa pro praeparanda delineatione geographica Coreanae regionis sunt delineatores cartulis ab Andrea Kim confectis : quae prima fuerunt authentica documenta geographiae coreanae regionis secundum moderna principia praeparata, nam antea de partibus internis Coreae non nisi ex documentis a RR. Patribus Iesuitis Pekino confectis nota erat geographia Coreana.

Potuerunt quidem ignorantes et exculi iudices calumniam fingere, sed et illam edendo fateri debuerunt scientiam et culturam beati Andreae Kim et ita

recognoscere superioritatem intellectualis culturae ab ipso receptae.

Ad vero calumniam refutandam sufficiat hac vice scribere : non tantum lege Coreana civili vel lege pagana prohibitum est Patriam prodere sed et lege divina et christiana. Iudices civiles et pagani ere-diderunt, affirmaverunt, scripserunt et accusaverunt Andream proditorem esse et rebellem sed non probaverunt sententiam.

Iudices religiosi christiani aliud crediderunt et credunt, scripserunt et scribunt : Andream calumniatum fuisse dicunt et dixerunt : Andream iniuste accusatum et damnatum proclamarunt et proclamant. Vel etiam non dubitant quin maximum sit Coreanae patriae Ecclesiae decus et gloriosissimum et pulcherrimum exemplar amoris, generositatis et cultus heroici erga patriam et erga Ecclesiam quarum memoria, dilectio et cultus numquam separata, divisa fuerunt in Andreae corde et mente sicut et nunc non sunt separata et divisa in cordibus et mentibus verorum fidelium catholicorum.

Verum amorem et verum zelum pro patria non iudices isti iniqui et ignari habuerunt, sed Andreas ille quem accusaverunt et damnaverunt ; non isti sed hic pro gloria et honore patriae suae vixit ; laboravit et mortuus est. Damnatio Andreae Kim facta est gloria et honor pro ipso, facta est dedecus et infamia pro iniquis et ignavis iudicibus. Mutatus status rerum non tantum in Corea sed et apud omnes : evanuit sicut fenum gloria et laus et honor tunc temporis aulicorum quorum vana scientia, falsa cultura et fictus amor, fictus zelus pro patria ab omnibus nunc recognoscuntur et confitentur. Splendet vero et crescit sicut sol oriens gloria et laus et honor fidei et religionis sed et vera scientia, vera intellectualis cultura et verus et heroicus amor et vera scientia, vera intellectualis cultura et verus et heroicus amor et zelus pro patria sua Corea a christianis orbis catholici et a multis aliis nunc recognoscuntur, proclamantur et extolluntur.

Ultima verba nostra commodata accipiemus a pio condiscipulo nostri Beati Andreae. R. Patre Thoma Tchoi.

«Hic ad finem scribendi perductus ... rogo vestram caritatem, pii lectores, ne indignemini contra narrantium narratorumque barbariam, sed admiremini D. N. I. C. incomprehensam caritatem absconditamque virtutem in ipsius tenellis athleticis, et omnipotentis Patris misericordiae per Iesu Christi vulnera pro nascente nostra novella ecclesia instare non cessetis, atque mei infirmi memoriam in visceribus Salvatoris facere dignemini.

Mea autem salutatio et osculum lateris Iesu Christi in quod tandem omnes recepti Ipsi convivamus in unum per infinita saecula saeculorum Amen.

Thomas Tshoey diac. miss. Coreae

## Testimony of Witnesses for Beatification

### 1. Pays natal et enfance d'André Kim, sélection des séminaristes et études à l'étranger.

1. Le Prêtre André Kim était originaire du Nai-hpo, et avait pour père Ignace Kim martyrisé en 1839. Sa piété et les heureuses dispositions d'esprit qu'il montra dès le bas âge, le firent remarquer du Père Maubant, qui l'envoya faire ses études ecclésiastiques à l'étranger. [Testis XLI]

2. Lors de la persécution de 1839, j'habitais au district de Tjin-tchyen, province de Tchyang [Tchyoung]-tchyeng. ... André Kim était originaire du Nai-hpo, dans la province de Tchy-oung-Tchyeng ; son père était (34) Ignace Kim qui subit le martyre en 1839. Dès son enfance il pratiqua la religion avec ferveur, et comme il était doué d'une intelligence remarquable, le Père Maubant dès son entrée en Corée en 1836, le choisit comme élève et l'envoya en Chine en même temps que le Père You y retournait lui-même, et il lui fit faire ses études ecclésiastiques. [Testis XXXI]

3. Ignace Kim, surnommé Sin-myeng-i, était originaire de Nai-hpo. Afin de pratiquer plus librement la religion, il avait émigré dans les montagnes, au district de Ryong-in, je le vis plusieurs fois alors. ... Il préparait à sa maison des réunions de chrétiens pour la réception des sacrements ; tous faisaient l'éloge de ses vertus. Il avait envoyé en Chine son fils André à l'âge de 15 ans, afin de lui faire ses études ecclésiastiques. [Testis XXXI, sur Ignace Kim]

4. André Kim (75) prêtre était originaire de la province de Tchy-oung-tchyeng. Il donna dès sa première enfance des marques d'une piété fervente et d'une intelligence précoce, ... [Testis XXXVIII]

5. La grande fidélité qu'il montra dès son enfance à remplir ses devoirs, et l'ouverture peu commune de son intelligence, le désignèrent au choix du Père Maubant qui l'envoya en Chine pour ses études ecclésiastiques. [Testis XXXIX]

6. Je l'ai vu alors qu'il habitait à Kou-ram, au district de Ryong-in, ... et exerçait lui-même les fonctions de catéchiste, ... En l'année 1839, le traitre Kim-Je-Saing-i, arrêta le gendre de Ignace, qui portait le nom de Koak et lui enseignait de dénoncer son beau-père. [Testis XXXIX, sur Ignace Kim]

### 2. Essai d'entrée en Corée et son succès, navigation en mer à Shanghai

1. Ses études achevées, alors qu'il était diacre, il accompagna son Evêque et vint avec lui dans la province du Leao-tong, et afin de se concerter pour faire pénétrer en Corée l'Evêque et les Pères, il vint à la 11ème lune de l'année 1843 à la frontière de Pyen-moun. Je me rendais alors à Peking, et je le rencontrai sur la route ; il me pria instamment de retourner avec lui en Corée, mais je lui répondis qu'il n'y avait aucun préparatif de fait pour le recevoir et que le danger étant considérable, je n'y consentirais pas ; je continuai donc ma route, mais j'appris plus tard qu'André Kim passa seul la frontière et qu'il

s'avança même jusqu'à Eui-tjyon [Eui-tjyou], mais ayant failli être arrêté, il était retourné au Leao-tong. A mon retour de Péking, je trouvai a Pyen-moun une lettre d'André Kim, qui me disait de revenir à la 8ième lune ; j'y allai en effet, et je rencontrai André Kim, avec qui il fut convenu que l'on reviendrait à la 11ème lune de 1844 pour y recevoir l'Evêque ; je m'en retournai et revins à l'époque fixée avec Charles Hyen, Thomas Ni et d'autres chrétiens encore ; je vis alors l'Evêque Ferréol ; mais à cause du danger il ne pénétra pas encore en Corée, et nous retournâmes à la capitale en accompagnant André Kim seulement. Pendant 3 ou 4 mois le diacre André Kim habita à la capitale le quartier appelé Toul-ou-moul-Kol ; il se procura alors une barque et avec des chrétiens Coréens il partit pour Shang-Hai, sans s'occuper du danger auquel il s'exposait ; il aborda heureusement, reçut la prêtrise et il traversa de nouveau la mer avec l'évêque Ferréol et le Père Daveluy, pour arriver en Corée où il aborda à Kang-Kieng-i. [Testis XXXI]

2. Son premier voyage, de retour en Corée, eut pour but de préparer les voies à l'Evêque Ferréol et au Père Maistre. Cherchant tous les moyens de pénétrer lui-même dans le pays, il rencontra a Pyen-moun François Kim, qui était venu à sa rencontre et qui devait être son introducteur. François lui dit que le danger de la persécution qui menaçait alors les chrétiens, ne lui permettrait pas de rester longtemps en sûreté dans le royaume : de plus, quel service pourrait rendre aux fidèles un clerc qui n'avait pas encore reçu la prêtrise ? Enfin François fit tant d'objections et de difficultés que n'espérant plus rien de ce côté, André résolut de pénétrer seul à ses risques et périls. Passant d'abord le fleuve Apnok-Kang à travers mille dangers, il parvint jusqu'à Eui-tjyou. Entré dans une auberge pour passer la nuit, il faillit tomber entre les mains d'un satellite qui espionnait secrètement les voyageurs, et ne réussit à échapper à sa poursuite qu'en reprenant le chemin de la Chine. De là renouvelant ses instances auprès des chrétiens de Corée pour les décider à venir à sa rencontre il réussit après quelque temps à en faire venir quelques-uns à la frontière, et sous la conduite de Thomas Ni, de Charles Hyen, de Pierre Han et autres, il put enfin parvenir sans encombre à la capitale. Pendant l'espace d'un an qu'il passa alors en Corée, il disposa tout pour l'entrée de l'Evêque et des Pères, puis se faisant accompagner de Charles Hyen, Thomas Ni, Pierre Tchoi et d'une douzaine de bateliers, il s'embarqua pour la Chine et eut le bonheur d'aborder directement au Kyang-nang, et d'y rencontrer son Evêque. C'est alors qu'il fut ordonné prêtre. Quelque temps après il reprit par mer la route de Corée où il réussit à aborder en compagnie de l'Evêque et d'un Père, et descendit avec eux a Kang-Kyeng, au village de Hoang-San. [Testis XLI]

3. André Kim, sans s'occuper du danger auquel il s'exposait, fit des efforts surhumains pour préparer une expédition accompagné de chrétiens coréens, il monta sur une petite barque et se rendit à Shanghai, d'où il ramena sur sa barque l'Evêque Ferréol et le Père Daveluy qu'il fit ainsi entrer en Corée. [Testis XXX]

### 3. Administration de Sacrements

1. J'ai vu le Père (75) André Kim, et ai reçu les sacrements de lui dans la maison du médecin Sim, au quartier appelé Mou-Soi-mak. [Testis XIX]

2. Cette année même, à l'automne, il donna les sacrements au quartier appelé Sye-ping-ko. J'y allai moi-même et reçus de lui les sacrements. [Testis XVIII]

3. Au temps de la persécution de 1839, j'habitais le village de Saim-kol, au district de Syon-ouen ; ... après qu'il eut été ordonné prêtre, il revint en Corée, où il exerça le saint ministère ; je le vis alors au village de Eung-i, district de Yang-tji, au printemps de l'année 1846, ... [Testis XXIX]

4. De là prenant les devants, il se rendit à la capitale, arrangea tout pour la réception du prélat, et lui-même après deux mois de repos commença l'administration des chrétiens. A cette époque je reçus de lui les sacrements au district de Ryong-in, dans la maison disposée à cet effet. [Testis XLI]

5. Il alla plus tard dans les pays étrangers, et peu de temps seulement après son retour, je le vis à la première réunion de chrétiens qu'il fit au village de Minari-kol, chez le catéchiste Kim, et je reçus de ses mains les sacrements de baptême et de confirmation. Le Père avait alors 25 ans, il était de haute stature, d'une constitution robuste, avait le caractère vif et le visage distingué. [Testis XXXVII]

6. Lorsque je le vis à l'époque de la réception des Sacrements, chez Pierre La, au quartier Tjyok-ou-moul-Kol, en dehors de la grande porte du Sud, il pouvait avoir environ vingt-huit ans, était de forte corpulence et d'une taille élevée, et se montrait sévère dans l'administration des Sacrements. [Testis XXXVI]

7. Bien que je ne l'aie jamais vu personnellement, j'ai appris qu'il exerça deux ans le saint ministère tant à la capitale qu'en province. [Testis XXXVIII]

8. Il mettait toute sa joie et son ardeur à expliquer la doctrine et à instruire les fidèles et administrait les sacrements avec un grand zèle. [Testis XXXIX]

9. Après son retour en Corée, le Père Kim administra les chrétiens de la Capitale et donna aussi les sacrements dans le district de Ryong-in et aux environs : tous les chrétiens l'aimaient beaucoup et n'avaient que des éloges pour lui. [Testis XXXI]

10. J'ai reçu les sacrements pour la première fois du Père (75) Kim au village appelé Hte-kol, au district de Jang-tji. En l'année 1846, le Père se trouvait à la maison de sa mère, dans le quartier supérieur du village de Eung-i ; il dit qu'il se disposait à partir bientôt, sa mère le pria alors d'attendre au moins jusqu'à la fête de Pâques. La fête passée, il se mit en route dès le lundi de Pâques et alla à la capitale ; ... [Testis XXVIII]

11. Bien que j'aie reçu les sacrements des mains du Père (75) André Kim, j'ignore comment il fut pris et à quels interrogatoires il fut soumis. [Testis XII]

#### 4. Exploration de l'île de Yeonpeng, arrestation et interrogatoires

1. Il y avait un an à peine qu'il exerçait le saint ministère, quand pour obéir aux ordres de l'Evêque, il partit de la capitale et se rendit dans la province de Hoang-hai pour y rencontrer quelque barque chinoise ; il devait faire passer

des lettres pour l'Europe et explorer la route à suivre par les missionnaires pour pénétrer dans le pays. Les bateliers étaient Pierre Rim surnommé Syeng-sil-i, le sieur Em, le sieur No, An Syoun-myeng-i, Pierre Pak surnommé Syeng-tchyl-i, et moi ; le servent du père était Venant Ni. Nous partîmes de la capitale a la 3ème lune de 1846, et nous descendîmes en Hoang-hai-to ; on avait remis les lettres à une barque chinoise, et toutes les opérations terminées, on vint au retour aborder à l'île de Syoun-eui. Il y avait alors une réquisition forcée de barques, faite dans le but d'éloigner les barques chinoises ; le Père Kim pour éviter cette réquisition, prit le ton haut et se permit de tutoyer le petit sous-préfet maritime ; celui-ci se fâcha et envoya des satellites avec ordre d'arrêter le maître de la barque et les bateliers. Les satellites montèrent à bord et s'emparèrent du Père Kim qu'ils saisirent par le toupet, ils prirent aussi Pierre Rim et le sieur Em. Le servent et les autres bateliers étaient absents et ne furent point arrêtés ; pour Pak-Syeng-tchyl-i et moi, nous nous enfûmes la nuit suivante sur la chaloupe et nous revînmes a la capitale. Le sous-préfet maritime de Syoun-eui fit son rapport au gouverneur de Hoang-hai-to qui, à son tour, en refera au gouvernement ; celui-ci donna ordre d'envoyer les prisonniers à la capitale ; le Père Kim, ainsi que les chrétiens pris en même temps, furent chargés de la cangue et la face voilée comme des criminels, on les envoya a la capitale. [Testis XXX]

2. Au printemps de 1846, le Père Kim monté sur une barque se rendit en Hoang-Hai-to, et remit les lettres dont il était porteur. Au retour, il avait acheté du poisson et pour le faire sécher, il s'y était arrêté un jour a l'île de Syoun-eui ; or il arriva qu'à ce moment même on faisait une réquisition forcée de barques afin de chasser les barques chinoises : le sous-préfet maritime vint sur la barque du Père et en fit réquisition ; le Père Kim lui dit alors : « Comment se fait-il que vous réquisitionniez la barque d'un noble! » et il s'en défendit avec éclat, le sous-préfet se retira alors, mais un des prétoriens se dit : « Il faut que je sache quel noble c'est là. » Il vint sur la barque, et pendant qu'il s'entretenait avec le Père, comme celui-ci parlait d'une manière embarrassée, le prétorien le prit pour un étranger, l'arrêta et l'envoya au prétoire. Le sous-préfet lui-même ne pouvait plus rien et il dut faire son rapport au gouverneur. Je tiens ces détails de l'arrestation du Père Kim des chrétiens qui étaient allés avec lui comme bateliers. [Testis XXXI]

3. Au printemps de l'année 1846, quand le Père (75) Kim monta en barque pour se rendre dans la province de Hoang-hai, je l'accompagnai en qualité de cuisinier. Nos compagnons de voyage étaient Pierre Rim, Joachim Kim, le sieur Rim, sieur No, le batelier Em, et le servent du Père. Le Père avait transmis les lettres dont il était chargé à une barque chinoise et avait terminé ses observations ; au retour nous abordâmes a l'île de Syoun-eui ; pendant que nous y étions, le mandarinat fit une réquisition de barques pour éloigner les barques chinoises ; un employé du mandarinat vint sur notre barque et pendant qu'il s'entretenait avec le Père, celui-ci lui ayant paru différer des autres Coréens, il le prit pour un étranger, l'arrêta et l'emmena. Avec le Père furent pris également Pierre Rim et le batelier Em : comme lui ils furent emmenés au mandarinat. Un peu plus tard, le sieur Rim et le sieur No,

voulant savoir comment l'affaire tournait, descendirent à terre tous deux, et comme ils tardaient à revenir, Joachim Kim et moi nous abandonnâmes la grande barque, et montés sur la chaloupe nous nous rendîmes à la capitale, où nous arrivâmes en cinq jours. Là nous apprîmes que le Père Kim ainsi que Pierre Rim et le batelier No avaient déjà été amenés comme prisonniers à la capitale et qu'ils étaient enfermés à la préfecture de police. Craignant d'être arrêté à mon tour, je m'enfuis en province pour me cacher, et ce n'est qu'au retour que j'ai appris que le Père Kim avait eu la tête tranchée et avait consommé son martyre. [Testis XXXII]

4. Pour le Père André Kim, prêtre, qui subit le martyre en l'année 1846, je ne l'avais jamais vu avant la persécution, mais j'ai entendu parler de la manière dont il rencontra la persécution, à Pierre Rim surnomme Syeng-sil-i, Joachim Kim et a plusieurs autres chrétiens qui s'y trouvèrent mêlés. [Testis XXXIII]

5. Deux ou trois ans après, il dut interrompre le cours de ses travaux apostoliques pour faire passer en Chine les lettres de la Mission et se rendit à cet effet sur les côtes de Hoang-hai-to au printemps de l'année 1846. Or, il parait qu'à l'occasion d'une réquisition de barques, une dispute s'engagea entre ses bateliers et les gens du mandarin maritime. Ce dernier monta même sur la barque du Père Kim et donna l'ordre à ses valets de se saisir de sa personne. Là-dessus le Père est saisi par les cheveux et son toupet se délie. « C'est un étranger ! » crie-t-on alors, et on s'empresse de porter la nouvelle de son arrestation au gouvernement. Le Père est lui-même envoyé au tribunal du préfet de la province, et l'interrogatoire dévoile les affaires de la chrétienté. [Testis XLI]

6. Le Père (75) Kim était allé en province au printemps de l'année 1846, il montait une barque, et mon frère Pierre Rim l'accompagnait. [Testis XXVII]

7. On expédie le prisonnier sur la capitale, il est enfermé à la préfecture de police de gauche. Le préfet d'alors Ni Heung-sik-i, frappé de l'air noble et digne du Père Kim, voulait lui sauver la vie. Chaque soir il le faisait appeler, asseoir sur sa natte pour l'entendre parler de la religion chrétienne et le questionner sur les pays étrangers. Ayant un jour sorti une lettre de l'Evêque prise sur le bateau, « L'écriture, lui dit-il, est différent, de la vôtre, dénoncez l'auteur de cette lettre. » « La différence, répondit le Père Kim, vient de ce que les caractères traces avec une plume métallique ne ressemblent pas avec ceux qui le sont avec une plume d'oiseau : si j'avais une plume de métal, je pourrai tracer des caractères semblables à ceux-ci » ; et cette repartie détruisit tous les soupçons du Préfet de police. Durant son séjour en prison, le Père n'eut à subir aucun interrogatoire ou supplice quelconque grave ; bien plus les grands du royaume disaient qu'il-serait bien regrettable de mettre fin à une vie qui pourrait être si précieuse à l'Etat ; malgré ce commun avis, les représentations d'un haut dignitaire rappelant que d'après les lois du pays le prisonnier avait commis une crime capitale et impardonnable, le Père fut enfin condamné à mort. [Testis XLI]

8. Après son arrestation le Père Kim profita de l'occasion des interrogatoires qu'il subit à la préfecture de police, et chaque fois il prêcha la doctrine et réfuta les superstitions au point que les juges confessaient la vérité de la doctrine chrétienne. Il n'eut presque aucun supplice à subir, au point qu'on

croyait que le gouvernement le mettrait en liberté : mais un des premiers ministres nommé Kouen, exposa au roi que si on le mettait en liberté, le royaume en éprouverait plus tard un grand dommage, le roi répondit—:

« Puisqu'il en est ainsi, faites comme bon vous semblera. » Le Père Kim fut alors condamné à mort, puis conduit au lieu du supplice de Sai-nam-hte, où il endura le martyre d'après le rite appelé Koun-moun-hyo-syou. [Testis XXX]

9. Durant le séjour qu'il y fit, le Préfet porta beaucoup d'intérêt au Père Kim, l'invitant à lui faire lecture de livres de religion, qu'il expliqua avec beaucoup d'habileté. Le Préfet lui avait même promis la vie sauve, lorsque soudain à la suite d'une requête présentée au roi par le premier ministre Kouen, il fut condamné à mort. [Testis XXXVI]

10. Au cours de l'interrogatoire qu'il eut à subir on lui demanda pourquoi, Coréen qu'il était, il avait quitté sa patrie ; à cette question, et à la sommation d'apostasie, il sut opposer de si belles réponses, qu'il embarrassa les satellites et jusqu'au préfet lui-même, qui loin de le maltraiter, lui témoigna son admiration. Voulant même se rendre compte de son habileté : « Pourrais-tu, lui demanda-t-il, me dresser la carte des huit provinces Coréennes ?—» «Non seulement cela, répondit le Père, mais celle du globe entier. Malgré son arrestation, il n'eut non plus à subir aucun supplice. [Testis XXXVII]

11. Je sais seulement qu'après son arrestation, le Père Kim fut envoyé à Hai-tjyou résidence du gouverneur. De là on l'envoya à la Capitale où il fut enfermé à la préfecture de police depuis la 5ème lune jusqu'à la fin de la 7ème lune. [Testis XXXI]

12. Le père Kim fut conduit à la Capitale, enfermé à la Préfecture de police, où mon grand-père paternel qui y était également détenu, voyant que le Père n'avait plus de chaussures, lui tressa une paire de souliers de paille et les lui offrit. [Testis XXXV]

13. Pendant son séjour en prison, il écrivit une lettre qu'il envoya à tous les chrétiens, lettre que j'ai lu moi-même. [Testis XXVIII]

## 5. Martyre et miracle

1. Pour le conduire au lieu du supplice, où il devait être exécuté selon le rite Koun-moun-hyo-syou, on le fit monter sur une chaise grossière, les jambes fixées aux deux bâtons, les mains liées derrière le dos, les cheveux déliés et attaches au-devant de la chaise. Le Père portait alors un gilet double, de couleur violette, et un pantalon de toile de coton de Chine. J'allai moi-même le voir passer au carrefour extérieur ; il ne portait sur son visage aucune impression de trouble ; c'était alors le 27ème jour de la 7ème lune. [Testis XXXVI]

2. ... alors que le Père se rendait au lieu du supplice, j'ai suivi le cortège depuis la petite porte de l'Ouest jusqu'à Sai-nam-hte. On fit une halte à l'endroit appelé Tang-Ko-Kai ; je vis alors le Père Kim assis sur la civière suer abondamment ; le toupet de sa chevelure s'étant dénoué, j'ai vu un des

soldats le lui renouer de nouveau : le Père Kim portait alors un gilet de couleur violette double, mais non ouate : il leva la tête et jeta les yeux à droite et à gauche. Quand on fut arrivé au lieu du supplice, tout se passa selon le rite appelé Koun-moun-hyo-syou. Quand on le fit tourner autour de la place, le Père paraissait joyeux et tournait marchant avec rapidité. Quand on lui trancha la tête, je crois me souvenir qu'il ne reçut que deux coups de sabre. [Testis XXXIII]

3. Je le vis seulement de loin de la maison de mon frère dans les derniers jours de la 7ème lune de l'année 1846, alors qu'il se rendait à Sai-nam-hte, lieu des exécutions. Le Père Kim portait un gilet de couleur violette, il était monte sur une chaise grossière avait les cheveux dénoués et était lié. [Testis XII]

4. Il fut pris, envoyé à la capitale et mis en prison ; puis il eut la tête tranchée et subit le martyre. Je tiens ces détails pour les avoir entendu raconter dans la famille, et surtout à mon frère aîné Pierre, il avait lui-même été pris et rencontré la persécution en même temps que le Père Kim, aussi connaissait-il pertinemment cette affaire, il est mort depuis 4 ans. [Testis XXVII]

5. Le Père Kim fut conduit au lieu du supplice de Sai-nam-hte dans les derniers jours de la 7ème lune de l'année 1846 ; il eut la tête tranchée d'après le rite appelé Koun-moun-hyo-syou, et consumma ainsi son martyre. C'est ce que j'ai entendu dire aux chrétiens de ce temps-là. [Testis XXXI]

6. Pendant le trajet au lieu de son supplice à Sai-nam-hte, peut-être par l'effet de la surprise de se voir en face de la mort, après avoir espéré qu'on lui laisserait la vie sauve, le Père avait l'air un peu triste, mais arrivé à l'endroit de l'exécution, quand les soldats l'eurent lié et lui passant un bâton sous les bras lui firent faire le tour de la place, il reprit un air joyeux, puis s'adressant aux bourreaux : « Du Ciel ou je vais, leur dit-il, je vous verrai comme maintenant, ne manquez pas de vous faire chrétiens et de venir me rejoindre. » Je tiens ces détails de Kim Kong-syouk, de Kim François, et de plusieurs autres chrétiens témoins oculaires de son martyre, et qui vinrent nous raconter ces faits, après avoir vu tomber sa tête sous la hache. [Testis XLI]

7. Cette même année, dans les premiers jours de la 8ème lune, un jour la pluie tomba à torrents, avec de si grands éclats de tonnerre, que les chrétiens de notre village en furent frappés et se demandèrent si le Père Kim consommait son martyre, et de fait le 10ème de la lune, jour du marché à Kim-zyeng, la nouvelle se répandit parmi les chrétiens que le Père Kim avait été décapité et subi le martyre le jour de l'orage. [Testis XXVIII]

8. A la 8ème lune de cette année, la pluie tomba un jour à torrents avec un fracas de tonnerre extraordinaire ; quelques jours après, j'ai appris des chrétiens que le Père Kim avait subi le martyre le jour de l'orage. [Testis XXIX]

## 6. Découverte du corps et transfert de tombe

1. Quand le père de Pierre Pak sommé Syoun-tjip-i, alla avec d'autres chrétiens pour recouvrer le corps, l'un d'eux s'étant souvenu que le Père

portait à une main la marque apparente de la morsure d'un chien, on le reconnut distinctement à ce signe, et on procéda ensuite à ses funérailles. [Testis XXXV]

2. Après son martyre, quand on s'occupa de rechercher son corps, deux chrétiens Han Kyeng-syen-i et La Tchang-moun-i, se réunirent d'abord à notre maison, et par une nuit très noire, à la 10ème lune de la même année allèrent à la recherche du corps, qu'ils recouvrèrent sans le moindre doute et procédèrent aux funérailles. Je me souviens avoir vu de mes propres yeux dans le même temps, une petite mèche de cheveux du Père Kim que m'apporta un chrétien. [Testis XXXVI]

3. Cette année-là, à l'automne, je me rendis une nuit avec quelques autres chrétiens au lieu du supplice ; nous creusâmes le sable, découvrîmes le corps du Père, et après avoir enveloppe ces restes dans un drap, nous allâmes les inhumer provisoirement à trois lys de là de l'autre cote de Oai-Sye ; la nuit suivante, bien que je n'aie pas été témoin oculaire de la chose, j'ai entendu dire qu'un certain nombre de chrétiens relevèrent de nouveau le corps, le transportèrent a la montagne de Oai-Ko-Kai ou il fut procédé à l'ensevelissement et aux funérailles. [Testis XXXVIII]

4. Quand on rechercha son corps, je n'assistai point à l'opération, mais j'ai entendu dire que les chrétiens ayant recouvré ce corps, l'enterrèrent d'abord provisoirement à l'endroit appelé Moun-pai- pou-ri ; puis quand la persécution fut apaisée, ils le transportèrent a Mi-ri-nai au district de Yang-Syeng. [Testis XXXIII]

5. Après son martyre Sin-tchi-koan-i, ainsi que autres chrétiens recouvrèrent son corps qu'ils portèrent a Mi-ri-nai district de Jang-Syeng, ou ils l'enterrèrent ; je tiens ce détails de Tchi-Koan-i lui-même. Plus tard je me rendis moi-même plusieurs fois à Mi-ri- nai, où j'ai vu le tombeau du Père Kim. [Testis XXIX]

6. Après son martyre, les chrétiens de la capitale recouvrèrent son corps, qu'ils allèrent enterrer à Mi-ri-nai, district de Jang-sy-eng. J'ai été témoin oculaire de l'arrestation du Père Kim ; pour les évènements qui suivent, je les ai appris par ce qu'en racontaient les chrétiens. [Testis XXX]

7. Après son martyre, mon mari Jean Ni alla avec d'autres chrétiens recouvrer son corps, qu'ils allèrent ensuite enterrer au village appelé Mi-ri-nai ; je tiens ces détails de mon mari même. [Testis XIX]

8. Apres le martyre du Père Kim, les chrétiens recouvrèrent son corps et allèrent en convoi funèbre l'enterrer à Mi-ri-mai, au district de Yang-Syeng. Je me suis rendu moi-même a ce tombeau et je l'ai vu ; il est situé à côté de celui de l'Evêque Ferréol. [Testis XXXI]

